

Rue de l'Hôpital 2  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 50 50  
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 18 janvier 2021

# Communiqué de presse

## COVID-19 : inauguration et premières vaccinations au CEVAC

**Le centre de vaccination cantonal (CEVAC) ouvre ses portes ce jour à Courtételle. Environ 150 personnes y seront vaccinées quotidiennement dans un premier temps. La capacité du centre pourrait être augmentée pour y effectuer jusqu'à maximum 600 injections par jour. Plus de 3400 Jurassiennes et Jurassiens se sont déjà annoncés pour recevoir le vaccin.**

La phase 2 de la vaccination anti-COVID-19 débute dans le canton du Jura ce lundi 18 janvier. Les premières doses du vaccin seront injectées à partir de cet après-midi au CEVAC. Lors d'un point presse ce lundi matin, un état de situation sur la vaccination dans le canton du Jura a été réalisé. A ce stade, environ un millier de personnes ont reçu leur première dose du vaccin dans le canton, que ce soit à l'Hôpital du Jura ou via l'équipe mobile active dans les différentes institutions du domaine social et de la santé.

Dès ce 18 janvier, les personnes vulnérables vivant à domicile, les personnes partageant leur domicile ainsi que le personnel de santé hors institutions peuvent se faire vacciner au CEVAC. Dans un premier temps, la priorité est donnée aux personnes de plus de 75 ans ou atteinte d'une maladie préexistante (hypertension artérielle, maladie cardio-vasculaire, diabète, maladie chronique des voies respiratoires, cancer, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à un traitement, etc.). Pour rappel, afin d'obtenir un rendez-vous au CEVAC, il est demandé de remplir le formulaire d'éligibilité qui se trouve sur le Guichet virtuel du canton du Jura à l'adresse [www.jura.ch/vaccin](http://www.jura.ch/vaccin). Les données sont ensuite traitées de manière confidentielle par la hotline cantonale qui reprend contact avec les personnes éligibles afin de convenir d'un rendez-vous au CEVAC. Dans le cas où une personne n'aurait réellement aucun moyen d'accéder au Guichet virtuel, il est possible de directement joindre la hotline cantonale au 032 420 99 00 afin de faire remplir le formulaire d'éligibilité.

A ce jour, plus de 3400 personnes se sont déjà annoncées pour la vaccination. Les autorités cantonales se réjouissent de ce résultat et espèrent que les personnes concernées continuent de s'inscrire. Environ 500 personnes ont déjà été contactées par la hotline pour fixer un rendez-vous ; les autres personnes éligibles seront contactées progressivement ces prochains jours en fonction des critères de priorisation.

Dans un premier temps, environ 150 personnes se feront vacciner quotidiennement au CEVAC, avec la possibilité d'augmenter la capacité du centre jusqu'à un maximum de 600 par jour en fonction des doses de vaccin à disposition. Environ 40 personnes ont été mobilisées et engagées depuis le début de l'année pour l'organisation et la mise en place du centre de vaccination et de l'équipe mobile. Au quotidien, ce sont désormais quelque 20 personnes qui travaillent sur place, ainsi qu'une dizaine de collaborateurs nécessaires à la hotline vaccination.

Par ailleurs, l'autorisation du vaccin Moderna par Swissmedic doit permettre à moyen terme d'augmenter la capacité de vaccination contre le coronavirus avec les cabinets médicaux et les pharmacies volontaires. En effet, le vaccin Moderna peut se conserver jusqu'à 30 jours dans un

réfrigérateur à une température de 2° à 8°, alors que le vaccin Pfizer/BioNTec nécessite un dispositif de stockage à une température de - 80°.

Pour rappel, la vaccination contre la COVID-19 est gratuite pour la population. Les coûts sont couverts par l'assurance obligatoire des soins, alors que la Confédération et les cantons prennent en charge les coûts non couverts par l'assurance maladie, notamment liés à l'infrastructure et au personnel nécessaire. La vaccination contre la COVID-19 n'est pas obligatoire, mais, plus le taux de vaccination sera élevé, meilleure sera naturellement la protection de la population. C'est pourquoi le Gouvernement recommande fortement à chacune et à chacun de se faire vacciner. Il faut rappeler aussi que les vaccins autorisés sont efficaces et sûrs. Le Gouvernement salue d'ores et déjà le bon répondant des Jurassiennes et des Jurassiens lors de la phase initiale de la vaccination.

*Personnes de contact*

*Jacques Gerber, ministre de la Santé, de l'Economie et de l'Agriculture, tél. 032 420 52 03*

*Christian Lanz, médecin cantonal, tél. 032 420 51 32*

*Nicolas Pétremand, chef du Service de la santé publique, tél. 032 420 51 22*

*Damien Scheder, adjoint du chef EMCC, tél. 032 420 39 22.*